



PRÉFET DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRÉFECTURE

2017_09_69

Bobigny, le 18 septembre 2017

Madame la Présidente,

Par courrier du 13 septembre 2017, vous m'avez fait part de vos remarques et interrogations sur les études atmosphériques diligentées sur le site de l'usine SNEM et dans les écoles avoisinantes.

Comme vous le savez, compte-tenu des inquiétudes exprimées, j'ai décidé d'initier en relation avec le maire de Montreuil, une série d'analyses allant très au-delà des obligations réglementaires, indépendamment du contrôle des installations classées pour la protection de l'environnement réalisé par les services de l'État.

En préambule, j'ai pris note de vos observations méthodologiques et je vous confirme que le protocole de prélèvement officiel mis en œuvre par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP) est rigoureusement conforme à la réglementation. Je ne partage pas, par conséquent, vos observations relatives à la stratégie de prélèvement, aux heures et à la durée des mesures. Par ailleurs, je vous confirme qu'un inspecteur des installations classées, présent pendant les mesures réalisées le 1er août, a constaté que le niveau d'activité dans l'entreprise était habituel. Concernant l'exposition des salariés, celle-ci ne peut être mesurée que sur la base d'une stratégie de prélèvement spécifique, traitée par ailleurs, qui n'était pas l'objet de cette campagne de prélèvement qui visait à identifier un possible risque pour les riverains de la SNEM.

Sur le fond, l'Etat et la mairie de Montreuil ont fait réaliser trois séries d'analyses :

- Une campagne de mesures de l'air ambiant, à l'intérieur, aux exutoires et à proximité de l'entreprise a été réalisée le 1er août 2017 à ma demande par le Laboratoire Central de la Préfecture de Police (LCPP) sur une large gamme de composés (COHV-composés organiques halogénés volatils, BTEX-benzène toluène éthylbenzène et xylène et métaux). Elle montre des résultats inférieurs aux limites de quantification ou proches de ces dernières et, par conséquent, l'absence de voies de transfert.
- Des mesures de qualité de l'air ambiant dans les groupes scolaires Jules Ferry 1 et 2 et Anne Franck ont été réalisées à l'initiative du maire de Montreuil par le bureau d'études SOCOTEC, la semaine du 17 juillet 2017. Le benzène, qui est le principal polluant mis en cause en cas de leucémies, a été systématiquement mesuré à des valeurs inférieures aux valeurs cibles.

- Afin de lever toute incertitude, le maire de Montreuil a diligenté une deuxième campagne de mesures dans les écoles réalisée par le LCPP du 30 août au 1er septembre 2017 sur la base des éléments complémentaires que vous mentionnez, qui fait, elle aussi, apparaître des résultats conformes.

Je tenais à ce que ces investigations particulièrement poussées soient effectuées pour lever les incertitudes exprimées par les riverains et les parents d'élèves. Vous trouverez ci-joint les deux communiqués de presse détaillant les résultats de ces campagnes de mesures.

En définitive, il m'est agréable de vous indiquer que ces analyses confirment l'absence de risque pour les populations avoisinantes et les élèves et par conséquent, ne constituent ni un motif de cessation d'activité de l'usine, qui par ailleurs, continuera à être suivie s'agissant de son programme de remise aux normes internes au titre de la réglementation des ICPE, ni un motif d'interruption du fonctionnement des écoles.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance pour clore ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis,



Pierre-André DURAND

Madame Nathalie BANEUX
Présidente
Union de coordination locale des FCPE de Montreuil
Maison des Associations
35 – 37, avenue de la Résistance
93100 MONTREUIL

Copie à : M. Patrice Bessac, Maire de Montreuil